



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Attribution d'un emplacement commercial (« baraque ») à l'occasion de la Fête Patronale 2025.
À déposer au Centre Technique Municipal – Pôle occupation du domaine public
Date limite de dépôt : **mardi 15 juillet 2025 à 12h**

◆ INFORMATIONS DU CANDIDAT

Nom / Prénom :
Nom commercial (si différent) :
Adresse :
Téléphone : Email :
Numéro SIRET (si applicable) :

◆ ACTIVITÉ COMMERCIALE

Type d'activité :
☐ Restauration
☐ Vente de produits artisanaux
☐ Vente de vêtements / accessoires
☐ Jeux / manèges
☐ Autre (préciser) :
Description des produits ou services proposés :
.....
.....

◆ TYPE D'EMPLACEMENT DEMANDÉ (cochez une case)

☐ Baraque intérieure
☐ Baraque extérieure
☐ Emplacement ambulant
☐ Emplacement jeux / manèges
L'attribution effective dépendra de la commission d'attribution et des emplacements disponibles.

◆ BESOINS TECHNIQUES

Électricité requise : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser la puissance estimée ou le type d'appareil utilisé :
.....
.....
.....
Extincteur personnel : ☐ Oui ☐ Non

◆ ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e), ----- m'engage à :

- Respecter les dispositions du règlement intérieur,
- Occuper l'emplacement qui me sera attribué par tirage au sort,
- Régler sur place les frais liés à l'emplacement, à l'électricité et à la caution,
- Maintenir mon emplacement propre et sécurisé,
- Libérer les lieux à la fin des festivités et remettre le site en état.

Fait à Saint-Laurent du Maroni, le -----

Signature :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER RESTAURATION

- ☐ Le formulaire de candidature dûment rempli
- ☐ Une copie de la pièce d'identité, carte de séjour, passeport (gérant et employés) en cours de validité.
- ☐ Un extrait K-BIS ou une attestation d'activité déclarée.
- ☐ Une attestation d'assurance responsable civile professionnelle en cours de validité.
- ☐ Une attestation de formation à l'hygiène alimentaire (conformément à l'arrêté du 5 octobre 2011).
- ☐ Le certificat médical avec mention « apte à la manipulation des denrées alimentaires » (gérant et employés).
- ☐ Une déclaration d'activité auprès de la DAAF au titre de la réglementation sanitaire (au moins 15 jours avant l'évènement).
- ☐ Une autorisation temporaire de débit de boissons si nécessaire (article L.3334-2 du code de la santé publique).
- ☐ Attestation de formation à la manipulation des extincteurs.
- ☐ Attestation de formation PSC 1 (anciennement brevet du 1er secours).
- ☐ Le descriptif de l'installation prévue (surface, matériel utilisé, besoins électrique).
- ☐ Et tout autre document exigé par le service instructeur pour garantir la conformité aux règles sanitaires, techniques et de sécurité en vigueur.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER VENTES DIVERS

- ☐ Le formulaire de candidature dûment rempli
- ☐ Une copie de la pièce d'identité, carte de séjour, passeport (gérant et employés) en cours de validité.
- ☐ Un extrait K-BIS ou une attestation d'activité déclarée.
- ☐ Une attestation d'assurance responsable civile professionnelle en cours de validité.
- ☐ Attestation de formation à la manipulation des extincteurs.
- ☐ Attestation de formation PSC 1 (anciennement brevet du 1er secours).
- ☐ Le descriptif de l'installation prévue (surface, matériel utilisé, besoins électrique).